

# COMPTE RENDU

## Du Conseil de Communauté du Pays d'Issoudun Séance du 17 Avril 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun régulièrement convoqué le 10 avril, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville d'Issoudun sous la présidence de son doyen d'âge M. Jean BALON assisté de la plus jeune de ses membres Mme Magali MARTIN désignée comme secrétaire.

**Etaient présents :** M. André LAIGNEL, Mme Diane ZAMMIT, M. Michel BOUGAULT, Mme Anne Elisabeth LE FELIC, M. Daniel GUIET, Mme Magali MARTIN, M. Jacques PERSONNE, Mme Lucie BARBIER, MM. Jean-Charles PAILLARD, Eric HERVOUET, Jean-Luc ROUSSEL, Mme Nadine BELLUROT, M. Yves GUESNARD, Mme Sylvie CHASSIOT, M. Jacques PALLAS, M. Jean BALON, M. Thierry LEDET, M. Dominique DELPOUX, M. Pascal PAUVREHOMME, M. Johann TRUMEAU, Mme Marinette MITRIOT, Mme Sylvie RANCY, M. Stéphane GOURIER, Mme Alexandra DARINOT (suppléante de M. Bruno PERRIN).

Mme Carol LE STRAT a donné procuration à M. André LAIGNEL,  
Mme Brigitte COLSON a donné procuration à M. Jean-Luc ROUSSEL.

### Dossier 1 - Installation du nouveau Conseil de Communauté

A 18 heures, Monsieur Jean BALON, doyen d'âge de la nouvelle assemblée, préside l'ouverture de la séance inaugurale. Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers communautaires élus. Il est assisté de la plus jeune des membres Magali MARTIN, désignée comme secrétaire. Il explique qu'il va procéder à l'installation du Conseil de Communauté et à l'élection du Président, après avoir prononcé un discours inaugural dont la teneur suit :

«Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

J'ai l'honneur d'être le doyen de cette assemblée, invité ce soir, à installer le prochain Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Issoudun.

Ce titre ne me vient pas du fait d'avoir concouru pour obtenir une qualification aussi prestigieuse.

Il est seulement le fait d'avoir survécu jusqu'à aujourd'hui...

Je dis cela parce qu'avant toute chose, au bout de 15 ans passés au contact des acteurs de cette communauté qui compte 26 conseillers, je voudrais rendre hommage à ceux qui l'ont portée sur les fonts baptismaux, à tous ceux qui en ont fait cet outil de travail, ce réservoir d'idées, cette pertinence de projets et cette richesse de réalisations. Tous ceux qui nous rendent fiers aujourd'hui du chemin parcouru.

Certains nous ont quittés, quelle qu'en ait été la raison, parfois en nous laissant dans la peine, mais toujours en imprégnant nos réunions du regret de leur absence.

En second lieu, je veux féliciter celles et ceux auxquels leurs concitoyens, dans leurs collectivités respectives, ont accordé ou renouvelé leur confiance : les anciens de cette assemblée, tout d'abord, qui récidivent en toute connaissance de cause, et les nouveaux, peut-être intimidés par cette communauté parfaitement organisée, ou curieux et avides d'en découvrir les règles de fonctionnement.

Je ne doute pas que tous ceux seront conquis par l'ambiance studieuse de nos réunions, et par l'esprit communautaire qu'elles entretiennent.

Cette Communauté de Communes, malgré une crise encore présente, malgré des réductions budgétaires dont souffre chacune de nos collectivités, malgré des donations amputées limitant nos investissements, n'a jamais baissé les bras et sombré dans le pessimisme. Elle a toujours montré un enthousiasme raisonné qui lui a permis de passer les moments critiques et d'être offensive même avec des moyens limités.

.../...

Chacune de nos communes a pu ainsi bénéficier d'équipements scolaires, culturels, sportifs, environnementaux, qui n'auraient pas été réalisables sans la mutualisation de nos moyens, sans une solidarité exemplaire, sans une constante détermination et une confiance en l'avenir malgré un horizon noir de menaces.

Les années qui viennent ne s'annoncent pas meilleures, mais nous avons appris à réaliser. Il est probable cependant que nos efforts ne suffisent pas à compenser les contraintes que nous impose actuellement l'Etat. Les annonces faites aux mairies, hier, nous permettront-elles de maintenir des impositions que nous nous attachons à ne pas faire varier depuis plusieurs années ?

Raison de plus pour réunir, dans cette Communauté de Communes, des élus qui sauront faire des propositions respectueuses des sensibilités de chacun et qui seront solidaires dans l'action au service de nos concitoyens.

La CCPI est souvent, et à juste titre, montrée en exemple pour sa cohésion et sa réactivité.

Là sont les bases d'une réussite en commun, qu'elle doit à son président et à tous ceux qui oeuvrent à ses côtés, en lien permanent avec les élus des communes associées.

Je n'ai pas non plus le souvenir d'une décision, d'une délibération qui n'ait été prise à l'unanimité lors de nos assemblées plénières.

Je n'ai pas non plus le souvenir d'une opportunité qui se soit présentée, et que nous n'ayons pas étudiée avant tous nos voisins pour être les premiers à en tirer avantage.

L'exemple le plus marquant, à mon sens, de cette cohésion et de cette réactivité est la prise en compte des rythmes scolaires dès qu'il en fut question. Le pari était osé. Il est aujourd'hui gagné, alors que bien des collectivités en sont encore à résoudre les problèmes qui étaient nôtres il y a maintenant un an.

Que de critiques il a fallu essuyer sur un mode de vie scolaire qui recueille maintenant l'adhésion de tous.

Il faut être bien sûr conscient que bien des obstacles ont été levés, bien des solutions apportées, des conseils donnés, grâce à la personnalité du Président de cette communauté, particulièrement attentif, dans ses responsabilités nationales, à tout ce qui peut impacter la CCPI, administrativement et financièrement.

M. LAIGNEL m'a dit sa candidature à sa succession, comme il l'a fait dernièrement pour la Ville. J'adapterai ses paroles d'alors à cette élection communautaire, en estimant que sa compétence et son expérience sont des atouts, alors que les obstacles sont nombreux et qu'on n'abandonne pas une tâche quand les temps sont difficiles. Cette communauté a besoin d'un Président compétent et capable de faire face. Je pense que M. André LAIGNEL est en capacité de le faire.

Je vous remercie»

.../...

Après avoir fait la présentation de l'ensemble des nouveaux conseillers communautaires élus dans le cadre des élections municipales et communautaires des dimanches 23 et 30 mars 2014,

M. Jean BALON procède à l'installation du Conseil de Communauté conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>ISSOUDUN</b>	André LAIGNEL Diane ZAMMI Michel BOUGAULT Anne Elisabeth LE FELIC Daniel GUIET Magali MARTIN Jacques PERSONNE Lucie BARBIER Jean-Charles PAILLARD Carol LE STRAT Eric HERVOUET Brigitte COLSON Jean-Luc ROUSSEL	Pas de suppléant conformément à l'article L 5211-6 du CGCT
<b>REUILLY</b>	Nadine BELLUROT Yves GUESNARD Sylvie CHASSIOT	Pas de suppléant conformément à l'article L 5211-6 du CGCT
<b>SAINT GEORGES S/ARNON</b>	Jacques PALLAS	Marie-Louise GRELET
<b>CHAROST</b>	Jean BALON	Jérôme LE JEUNE
<b>PAUDY</b>	Thierry LEDET	Sabrina FERNANDEZ
<b>LES BORDES</b>	Dominique DELPOUX	Jean-Pierre MALLERET
<b>SAINTE LIZAIGNE</b>	Pascal PAUVREHOMME	André WOZNIAC
<b>SAINTE-AMBROIX</b>	Johann TRUMEAU	Ghislaine TROCHET
<b>CHEZAL-BENOIT</b>	Marinette MITRIOT	Philippe MAUGUIN
<b>DIU</b>	Sylvie RANCY	David DUMEZ
<b>SEGRY</b>	Stéphane GOURIER	René BORGEAIS
<b>MIGNY</b>	Bruno PERRIN	Alexandra DARINOT

Et énonce les pouvoirs donnés pour la séance, par les conseillers absents :

Mme Carol LE STRAT absente a donné procuration à M. André LAIGNEL,  
Mme Brigitte COLSON absente a donné procuration à M. Jean-Luc ROUSSEL.

## **Dossier 2 – Election du Président**

Sous la présidence de M. Jean BALON, un bureau de vote est installé pour l'élection du Président et des Vice-Présidents. Le secrétaire du bureau est Magali MARTIN et les deux assesseurs sont : Sylvie RANCY et Johann TRUMEAU.

Il est procédé à l'élection du Président de la CCPI.

M. Jean BALON propose la candidature de M. André LAIGNEL. Aucune autre candidature n'étant déclarée, il est procédé au vote à bulletin secret.

Le résultat du 1<sup>er</sup> et unique tour est le suivant :

<b>VOTANTS</b>	<b>26</b>
<b>A DEDUIRE : bulletins blancs</b>	<b>3</b>
<b>RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés</b>	<b>23</b>
<b>Majorité Absolue</b>	<b>12</b>

A obtenu,

M. André LAIGNEL	23 voix
------------------	---------

.../...

M **André LAIGNEL** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

### **Dossier 3 – Fixation du nombre de Vice-Présidents et élection**

M. André LAIGNEL, Président nouvellement installé, prend la parole, avant de procéder à la fixation du nombre de Vice-Présidents. Il remercie M. Jean BALON pour ses propos concernant le fonctionnement de la CCPI et le remercie particulièrement pour les mots amicaux employés à son égard.

La séance continue. M. André LAIGNEL, demande au Conseil de Communauté de fixer le nombre de Vice-Présidents et d'arrêter la composition du Bureau de la Communauté.

Il propose de fixer à 4 le nombre de Vice-Présidents. Aucune autre candidature n'étant déclarée, il est procédé au vote à main levée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de fixer à 4 le nombre de poste de Vice-Présidents.

#### Election des Vice-Présidents

M. le Président propose les candidatures suivantes pour les postes de Vice-Présidents.

M. le Président propose les candidatures suivantes pour les postes de Vice-Présidents.

1 <sup>er</sup> vice-président	Pascal PAUVREHOMME
2 <sup>ème</sup> vice-président	Daniel GUIET
3 <sup>ème</sup> vice-président	Marinette MITRIOT
4 <sup>ème</sup> vice-président	Jean-Charles PAILLARD

Il est procédé successivement au scrutin uninominal majoritaire à bulletin secret à l'élection des Vice-Présidents.

#### **1<sup>er</sup> Vice-Président**

Candidature proposée par le Président : M. **Pascal PAUVREHOMME**, seule candidature.

Le résultat du scrutin à bulletin secret est le suivant :

VOTANTS	26
A DEDUIRE : bulletins blancs	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

Pascal PAUVREHOMME	25 Voix
--------------------	---------

M. **Pascal PAUVREHOMME** est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président.

#### **2<sup>ème</sup> Vice-Président**

Candidature proposée par le Président : M. **Daniel GUIET**, seule candidature.

.../...

Le résultat du scrutin à bulletin secret est le suivant :

VOTANTS	26
A DEDUIRE : bulletins blancs	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

Daniel GUIET	25 Voix
--------------	---------

M. **Daniel GUIET** est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

### **3<sup>ème</sup> Vice-Président**

Candidature proposée par le Président : Mme **Marinette MITRIOT**, seule candidature

Le résultat du scrutin à bulletin secret est le suivant :

VOTANTS	26
A DEDUIRE : bulletins blancs	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

Marinette MITRIOT	26 Voix
-------------------	---------

Mme **Marinette MITRIOT** est élu 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente

### **4<sup>ème</sup> Vice-Président**

Candidature proposée par le Président : M. **Jean-Charles PAILLARD** seule candidature.

Le résultat du scrutin à bulletin secret est le suivant :

VOTANTS	26
A DEDUIRE : bulletins blancs	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

Jean-Charles PAILLARD	25 voix
-----------------------	---------

M. **Jean-Charles PAILLARD** est élu 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

Les 4 Vice-Présidents ci-dessus ayant obtenu la majorité absolue et étant donc élus ont été immédiatement installés.

.../...

#### **Dossier 4 – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

M. le Président précise que cette commission est présidée de droit par le Président de la CCPI. Elle comporte en outre 5 membres titulaires et 5 membres suppléants qu'il convient d'élire à bulletins secrets conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics.

Il précise qu'il convient de recomposer cette commission.

Il propose les candidatures suivantes :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
Michel BOUGAULT	Marinette MITRIOT
Jacques PERSONNE	Dominique DELPOUX
Carol LE STRAT	Anne-Elisabeth LE FELIC
Jacques PALLAS	Lucie BARBIER
Yves GUESNARD	Jean BALON

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Le résultat du scrutin est le suivant :

VOTANTS	26
A DEDUIRE : bulletins blancs	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	26
Majorité Absolue	14
Liste Complète	26 voix

Après un vote à bulletin secret et par 26 voix pour, la liste suivante des membres est élu au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

**Président** : André LAIGNEL

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
Michel BOUGAULT	Marinette MITRIOT
Jacques PERSONNE	Dominique DELPOUX
Carol LE STRAT	Anne-Elisabeth LE FELIC
Jacques PALLAS	Lucie BARBIER
Yves GUESNARD	Jean BALON

#### **Dossier 5 – Désignation de représentants de la CCPI au sein des syndicats intercommunaux**

M. le Président demande au Conseil de Communauté de désigner pour les domaines de compétences communautaires et selon les statuts des divers syndicats intercommunaux, les délégués de la CCPI pour les communes appartenant à ces syndicats.

.../...

### 5.1. Syndicat Mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne

Il s'agit de désigner 35 représentants au sein du comité syndical de ce syndicat.

M. le Président propose les candidatures suivantes :

1	BALON Jean	13	GUESNARD Yves	25	NADOT Agnès
2	BARBIER Lucie	14	GUIET Daniel	26	PAILLARD Jean-Charles
3	BELLUROT Nadine	15	HERVOUET Eric	27	PALLAS Jacques
4	BOUSSABOUA Karim	16	JACQUET Sébastien	28	PERSONNE Jacques
5	BRUNEAU Isabelle	17	KRUPA Sophie	29	PERRIN Bruno
6	CANDE Jane-Marie	18	LAIGNEL André	30	RANCY Sylvie
7	CHAMPAULT Marcelle	19	LANGLOIS-JOUAN Marie-Madeleine	31	SADOIS Gérard
8	CHAMPION Didier	20	LE FELIC Anne-Elisabeth	32	SOIDET Patrick
9	COSTANZO Alex	21	LE STRAT Carol	33	TRUMEAU Johann
10	DELAGRANGE Daniel	22	LEDET Thierry	34	WOZNIAK André
11	DELPOUX Dominique	23	MARTIN Magali	35	ZAMMIT Diane
12	GOURIER Stéphane	24	MITRIOT Marinette		

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Le résultat du scrutin est le suivant :

VOTANTS	26
A DEDUIRE : bulletins blancs/nuls	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	26
Majorité Absolue	14
Liste Complète	26 voix

Les représentants suivants sont donc élus au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne.

1	BALON Jean	13	GUESNARD Yves	25	NADOT Agnès
2	BARBIER Lucie	14	GUIET Daniel	26	PAILLARD Jean-Charles
3	BELLUROT Nadine	15	HERVOUET Eric	27	PALLAS Jacques
4	BOUSSABOUA Karim	16	JACQUET Sébastien	28	PERSONNE Jacques
5	BRUNEAU Isabelle	17	KRUPA Sophie	29	PERRIN Bruno
6	CANDE Jane-Marie	18	LAIGNEL André	30	RANCY Sylvie
7	CHAMPAULT Marcelle	19	LANGLOIS-JOUAN Marie-Madeleine	31	SADOIS Gérard
8	CHAMPION Didier	20	LE FELIC Anne-Elisabeth	32	SOIDET Patrick
9	COSTANZO Alex	21	LE STRAT Carol	33	TRUMEAU Johann
10	DELAGRANGE Daniel	22	LEDET Thierry	34	WOZNIAK André
11	DELPOUX Dominique	23	MARTIN Magali	35	ZAMMIT Diane
12	GOURIER Stéphane	24	MITRIOT Marinette		

### 5.2. Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE18)

Le Président demande au Conseil de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la C.C.P.I pour la représentation des communes du Cher soit : Chârost, Saint-Ambroix, Chezal-Benoît, au sein de ce syndicat.

M. le Président propose les candidatures suivantes :

Communes	Titulaire	Suppléant
SAINT AMBROIX CHAROST CHEZAL-BENOIT	Jean BALON	Johann TRUMEAU

.../...

Après un vote et par 26 voix pour, les représentants précités sont élus au sein du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.

### **5.3. Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique (RIP) 36**

Le Président demande au Conseil de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Comité Syndical du Réseau d'Initiative Publique (RIP) 36.

M. le Président propose les candidatures suivantes :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Michel BOUGAULT	Jacques PALLAS

Après un vote à main levée et par 26 voix pour, les délégués précités sont élus au sein du Comité Syndical du RIP 36.

### **Dossier 6 – Désignation de représentants de la CCPI au sein de Conseils d'Administration d'établissements scolaires et universitaire**

Il s'agit d'établissements d'Issoudun.

#### **6.1. Conseil d'Administration du Collège BALZAC**

Le Président informe le Conseil qu'il convient de désigner 2 représentants.

Il propose les candidatures suivantes :

Anne-Elisabeth LE FELIC
Carol LE STRAT

Après un vote à main levée et par 26 voix pour, les représentants précités sont désignés au sein du Conseil d'Administration du Collège BALZAC.

#### **6.2. Conseil d'Administration du Collège DIDEROT**

Le Président précise qu'il s'agit de désigner 2 représentants.

Il propose les candidatures suivantes :

Valérie GRABOWSKI
Eric HERVOUET

Après un vote à main levée et par 26 voix pour, les représentants précités sont désignés au sein du Conseil d'Administration du Collège DIDEROT.

#### **6.3. Conseil d'Administration du Lycée BALZAC**

Le Président demande de désigner 3 représentants.

Il propose les candidatures suivantes :

Sophie KRUPA
Jean-Charles PAILLARD
Daniel GUIET

Après un vote à main levée et par 26 voix pour, les représentants précités sont désignés au sein du Conseil d'Administration du Lycée BALZAC.

.../...



#### **6.4. Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Jean D'ALEMBERT**

Le Président demande de désigner 2 représentants.

Il propose les candidatures suivantes :

Sylvie RANCY
Didier CHAMPION

Après un vote à main levée et par 26 voix pour, les représentants précités sont désignés au sein du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Jean D'ALEMBERT.

#### **6.5. Conseil d'Administration de l'I.U.T**

Le Président demande de désigner 1 représentant.

Il propose la candidature de Magali MARTIN.

Après un vote à main levée et par 26 voix pour, Magali MARTIN est désignée comme représentante au Conseil d'Administration de l'IUT d'Issoudun.

#### **Dossier 7 – Désignation de représentants de la CCPI au sein de Conseils d'Administration de divers établissements publics**

Il s'agit d'organismes ayant leurs sièges à Issoudun.

#### **7.1.– Etablissement Public de Coopération Culturelle d'Issoudun (EPCCI) – désignation des représentants au Conseil d'Administration**

Le Conseil de Communauté doit désigner 3 représentants au sein du Conseil d'Administration de l'EPCCI.

Le Président propose les candidatures suivantes :

Daniel GUIET
Jacques PERSONNE
Jane-Marie CANDE

Après un vote à main levée et par 26 voix pour, les représentants précités sont désignés au sein du Conseil d'Administration de l'EPCCI.

#### **7.2 – Hôpital d'Issoudun – désignation d'un représentant au Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Communauté doit désigner un représentant au Conseil de Surveillance de l'Hôpital.

Le Président propose la candidature de Michel BOUGAULT.

Après un vote à main levée et par 26 voix pour, Michel BOUGAULT est désigné représentant au sein du Conseil de Surveillance de l'Hôpital d'Issoudun.

.../...

### **7.3 – Mission Locale MILO – désignation des représentants au Conseil d'Administration**

Le Conseil de Communauté doit désigner 4 représentants au sein du Conseil d'Administration de la MILO.

Le Président propose les candidatures suivantes :

André LAIGNEL
Jacques PERSONNE
Lucie BARBIER
Sylvie CHASSIOT

Après un vote à main levée et par 26 voix pour, les représentants précités sont désignés au sein du Conseil d'Administration de la MILO.

### **7.4- Société d'Economie Mixte Energies Renouvelables (SEMER) – désignation de représentants au Conseil d'Administration**

Le Conseil de Communauté doit désigner 2 représentants au Conseil d'Administration de la SEMER.

M. le Président propose les candidatures suivantes :

Jacques PALLAS
Jacques PERSONNE

Après un vote à main levée et par 26 voix pour, les représentants précités sont désignés au sein du Conseil d'Administration de la SEMER :

Les désignations étant effectuées, le Président souhaite s'exprimer.

Il retient les qualificatifs employés par M. Jean BALON,

1/ l'esprit communautaire, la communauté outil aux services de nos communes, a vocation à ne pas se substituer à nos communes piliers de la République et de la Démocratie,

2/ la mutualisation, volonté d'agir ensemble avec un enthousiasme raisonné, malgré la dureté du temps face aux réalités,

3/ la solidarité dans l'action et l'humain, il précise que son état d'esprit est celui de l'esprit communautaire et de la solidarité.

### **Dossier 8 - Délégations du Conseil de Communauté au Président**

M. le Président demande au conseil de communauté de lui accorder une délégation des matières prévues aux articles L.2122-22, L 2122-23, L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de le charger d' :

- 1 - arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la communauté utilisées par les services publics communautaires ;
- 2 - fixer, d'une manière générale, les tarifs et droits dans la limite de 500 € par droit unitaire prévus au profit de la communauté qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3 - procéder à la réalisation des emprunts dans la limite de 3 000 000 € par année civile, destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions au III de l'article L 1618-2 et à l'article L 2221-5-1 et de passer les actes nécessaires ;

.../...

- 4 - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur actuellement à 207 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5 - décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6 - de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7 - créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- 8 - accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9 - décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 10 - fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 11 - fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 12 - fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 13 - intenter au nom de la Communauté, les actions en justice ou de défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle ;
- 14 - régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
- 15 - signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 16 - réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 2 000 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté accorde ces délégations.

#### **Dossier 9 - Indemnités du Président et des Vices-Présidents**

Le Président demande au conseil de fixer les indemnités du Président et des Vice-Présidents. Il propose les taux d'indemnité de la manière suivante :

**Pour le Président** : l'indemnité mensuelle sera calculée sur la base réglementaire de 67,50 % de l'IB 1015 INM 821,

**Pour les Vice-Présidents** : l'indemnité mensuelle sera calculée sur la base de 50 % de l'indemnité réglementaire d'un vice-président, selon l'IB 1015 INM 821,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les taux précités de ces indemnités.

.../...

### Dossier 10 - Règlement intérieur du Conseil de Communauté

M. le Président présente au Conseil de Communauté, le projet de règlement intérieur.

Mme Nadine BELLUROT, prend la parole.

Elle félicite le Président et les Vice-Présidents pour leur élection. Elle regrette cependant que la commune de Reuilly, ne soit pas représentée malgré ses propositions non retenues lors de la commission exécutive. Elle précise qu'elle en prend acte. Elle espère également que cette non-participation n'est pas un signe avant-coureur d'hostilité à l'égard des Reuillois, ce qui ne serait pas conforme à l'esprit de cette assemblée.

Concernant le règlement intérieur, Mme Nadine BELLUROT, intervient sur la rédaction de l'article 2 du règlement intérieur en demandant des précisions sur le 2<sup>ème</sup> paragraphe concernant la phrase «*sur la demande du 3 des membres ou du Président*», selon elle, il faut 5 membres et non 3.

M. le Président, lui répond, qu'il y a bien 3 membres selon le Code Général des Collectivités Locales.

Il souligne que les Vice-Présidences ne donnent aucun privilège aux communes concernées. Il aura à cœur de veiller à ce que toutes les communes soient respectées.

Mme Nadine BELLUROT le remercie de nouveau pour son écoute.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté décide d'arrêter son règlement intérieur selon les termes du projet présenté aux conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 55.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Issoudun du 17 avril 2014 établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 25 avril 2014.

Le Président,  
André LAIGNEL